

Encourager les collaborations scientifiques amont entre équipes académiques et privées

Le PRCE est l'un des instruments de financement de l'Appel à projets générique (AAPG), principal dispositif de soutien de l'ANR. Dédié aux collaborations entre au moins un laboratoire de recherche public et une entreprise privée conduisant des travaux de R&D, cet instrument offre l'opportunité aux groupes de recherche académiques et industriels de travailler en commun sur un projet de recherche amont pouvant présenter de nouveaux axes de recherche pour les chercheurs et une ouverture vers l'innovation pour les entreprises. Avec plus de 1 000 projets par an, l'AAPG soutient 70% de projets collaboratifs représentant plus de 80% de son budget. Chaque année, plus d'une centaine de PRCE sont financés dans ce cadre.

PRCE

(Projet de Recherche Collaborative-Entreprises de l'Appel à projets générique)

TRL de 1 à 4+

Au service des consortiums publics-privés

L'instrument PRCE est une déclinaison du PRC (Programme de Recherche Collaborative) visant à rapprocher, par les enjeux de la recherche, deux univers dont le temps et les langages peuvent être éloignés. Au travers d'une collaboration active entre un centre de recherche et une industrie, l'acquisition de connaissances communes et de long terme a lieu au bénéfice des partenaires, par exemple au travers de publications. Cette collaboration offre aussi l'opportunité d'une première étape de transfert des connaissances fondamentales vers l'innovation de rupture (PI du consortium, création de start-up, etc.).

Les objectifs sont ceux de l'AAPG : l'acquisition commune de connaissances (TRL1) pouvant viser à l'obtention de briques technologiques de bas niveau de maturité (TRL4+ maximum).

- Ouvert à tout consortium qui fait intervenir au moins un laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement ANR (laboratoire de recherche académique ou assimilé français) et au moins une entreprise privée disposant d'une activité de R&D quelle que soit la taille de l'entreprise.
- Aide moyenne de 600 K€ par projet
- Durée du financement sur 3 à 4 ans en moyenne

jusqu'à ?



119 projets PRCE financés sur 802 déposés en 2018

66,4 M€ soit 15% du budget AAPG en 2018

620 projets PRCE financés de 2015 à 2019

Comment candidater ?

Candidature à déposer dans le cadre du processus de l'AAPG qui se déroule chaque année en 2 étapes :

Étape 1

- Dépôt d'une pré-proposition de 4 pages en octobre
- 2 500 à 3 000 pré-propositions sélectionnées
- Évaluation par les pairs constitués en comités d'évaluation scientifique selon les axes de recherche – résultats en janvier de l'année suivante

Étape 2

- Dépôt d'une proposition détaillée de 20 pages en février
- Évaluation par les experts et les comités d'évaluation scientifique
- Droit de réponse suite au retour de l'évaluation réalisée par les experts (mai)
- Résultats en juillet
- Une fois le projet sélectionné, les partenaires doivent signer un accord de consortium
- Règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR consultable sur anr.fr/RF

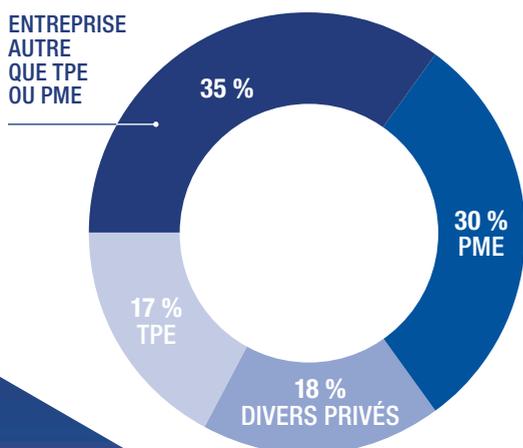
Les critères d'évaluation

- Qualité et ambition scientifique
- Organisation et réalisation du projet
- Impact et retombées du projet
- Spécifique au PRCE :
 - Qualité et complémentarité du consortium, qualité de la collaboration
 - Action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique

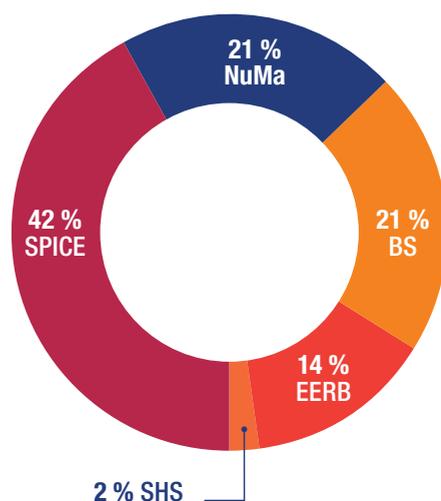
Bon à savoir

Les comités d'évaluation scientifique classent les projets sélectionnés par instruments de financement de l'AAPG selon des critères pour partie communs aux quatre instruments, complétés de critères spécifiques à chaque instrument.

Répartition des bénéficiaires privés par catégorie depuis 2015



Répartition par grand domaine des PRCE financés depuis l'édition 2015 de l'AAPG



BS : Biologie Santé
 EERB : Environnement, Écosystèmes, Ressources Biologiques
 NuMa : Numérique et Mathématiques
 SHS : Sciences Humaines et Sociales
 SPICE : Sciences Physiques, Ingénierie, Chimie, Énergie

Évolution des taux de sélection des PRCE



Pour en savoir plus
anr.fr

Contact
aapg.science@anr.fr